



LA POSTE
Phil@poste

Direction Marché de la Collection

CONDITIONS GÉNÉRALES ABONNEMENT PHIL@POSTE

1. DÉFINITION

Abonné : désigne la personne physique ou morale titulaire d'un ou de plusieurs abonnements. Le souscripteur devient abonné à compter de la prise en compte de son abonnement par La Poste. Lorsqu'un abonné, personne morale, souscrit un ou plusieurs abonnements, la personne morale est le point de contact unique de La Poste et, à ce titre, gère l'ensemble des abonnements, leurs commandes, leurs réceptions et leurs paiements.

Abonnement : désigne la souscription par un abonné d'une ou plusieurs des offres d'abonnements présentées sur les formulaires de demande d'abonnement. L'abonnement est souscrit pour une année civile telle que détaillé à l'article 4 des présentes.

CGA : désigne les présentes Conditions Générales d'Abonnement.

Formulaire de demande d'abonnement ou Formulaire : désigne les documents papier disponibles sur demande auprès du Service Clients ou les formulaires accessibles sur le Site Tout sur le timbre qui permet de souscrire un ou plusieurs Abonnements. Les demandes d'Abonnement ne pourront être prises en compte qu'à compter de la réception par La Poste du Formulaire dûment complété et signé.

Site Tout sur le timbre : désigne le site internet édité par La Poste dédié à la philatélie accessible à partir de l'URL <http://www.laposte.fr/toutsurletimbre> ou toute autre adresse que La Poste lui substituerait.

2. OBJET

Les CGA ont pour objet de définir les obligations de chaque Partie dans le cadre d'un Abonnement. La souscription à un Abonnement emporte l'acceptation, sans réserve, des CGA.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

La Poste propose différents Abonnements détaillés sur le Formulaire d'Abonnement et sur le site Tout sur le timbre.

Un Abonnement permet de recevoir à l'adresse indiquée sur le Formulaire, pour chaque offre d'abonnement, tous les timbres-poste et/ou produits philatéliques détaillés sur le Formulaire, dans la limite des stocks disponibles.

A titre indicatif, La Poste fournit aux abonnés un calendrier semestriel indiquant les timbres-poste et/ou produits philatéliques figurant au programme pour le semestre à venir. Par ailleurs, La Poste annoncera mensuellement sur le Site Tout sur le timbre et sur le Site Carré d'Encre (<http://www.lecarredence.fr/>) les émissions pour le mois suivant.

Les envois de timbres-poste et/ou produits philatéliques se font mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement en fonction de l'offre d'Abonnement choisi. Pour plus d'information, le client peut consulter les rubriques concernées sur le Site Tout sur le timbre. Les livraisons sont effectuées à l'adresse indiquée sur le Formulaire d'Abonnement, soit l'adresse du souscripteur ou soit l'adresse du bénéficiaire le cas échéant. Lors d'une souscription d'Abonnement par une personne morale au bénéfice de ses membres, l'ensemble des envois est adressé à l'adresse de la personne morale indiquée lors de la souscription.

A tout moment, La Poste se réserve le droit de modifier ou d'interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie de l'Abonnement, et ce, à tout moment de l'Abonnement.

Chaque Client se voit attribuer un code client qu'il devra reporter sur toute commande ou correspondance adressée à La Poste – Phil@poste. Toute modification concernant un Abonnement (ex : coordonnées postales ou bancaires, etc.) doit être signalée par écrit au Service clients Phil@poste.

Le découpage des timbres-poste est effectué selon les règles philatéliques. Les demandes telles que les coins datés (compris dans l'abonnement spécifique), numéros de machine, etc. ne peuvent être prises en considération.

4. DUREE DE L'ABONNEMENT

Chaque Abonnement est souscrit pour une durée d'un an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il est renouvelable par tacite reconduction par période successive d'un an. Il pourra être résilié par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service clients Phil@poste, au plus tard le 30 novembre.

Par dérogation aux dispositions figurant ci-avant, en cas de modification de l'offre Abonnement, le Client a la possibilité de résilier son Abonnement par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service clients Phil@poste.

Lorsqu'un Abonné souscrit un Abonnement en cours d'année civile, La Poste lui adressera l'ensemble des timbres-poste et/ou produits philatéliques de son Abonnement et figurant au programme pour l'année civile en cours sous réserve de leur commercialisation et des stocks disponibles. L'Abonné souhaitant recevoir les timbres-poste et/ou produits philatéliques émis avant la date de souscription de l'Abonnement, doit en informer La Poste dès la souscription en cochant la case appropriée sur le Formulaire. La Poste se réserve le droit de résilier l'Abonnement, suite à tout manquement aux présentes conditions générales de l'Abonnement en cas de non règlements des montants dus.

5. MODIFICATION DES CGA

Les CGA sont modifiables à tout moment. Le Client sera informé de leur modification par courrier et/ou email préalablement à l'entrée en vigueur de leur nouvelle version.

6. PRIX – MODALITES DE REGLEMENT

Le prix global annuel pour chaque offre d'Abonnement est détaillé sur le Site Tout sur le timbre et/ou sur les Formulaires. Ce prix incluant la TVA n'est communiqué qu'à titre indicatif. En effet, la valeur des timbres-poste et/ou produits philatéliques, émis de janvier à décembre de l'année en cours, peut être différente de la valeur indiquée sur le Site Tout sur le timbre et/ou sur les Formulaires. L'Abonné sera facturé du montant de la valeur faciale réelle des timbres-poste et/ou produits philatéliques composant l'Abonnement. Toutefois, pour l'abonnement « Collection de France » et l'Abonnement jeunesse « M@ Collec' Timbrée » l'Abonné sera facturé trimestriellement d'un prix TTC, comprenant des frais de conditionnement.

A chaque envoi de timbre-poste, le montant exact de la valeur faciale des timbres-poste et/ou produits philatéliques contenus dans l'envoi, sera facturée au client, et le cas échéant prélevé sur son compte.

Lors d'une souscription d'un ou plusieurs Abonnements par une personne morale (association, négociant...), la personne morale sera facturée du montant de l'ensemble des Abonnements souscrits et devra procéder en un règlement global et unique pour chaque facture qui lui sera adressée par La Poste.

Le mode de règlement admis sont les suivants :

- Prélèvement automatique pour les clients résidents en zone SEPA,
- Carte Bancaire, pour les clients hors zone SEPA .

Pour toutes renseignements, contacter le Service Clients.

La Poste se réserve le droit de compléter, modifier ou supprimer, à tout moment et sans préavis, les moyens de paiement ci-dessous.

Phil@poste - 3/5 Avenue Gallieni - Immeuble ORSUD - 94257 Gentilly Cedex - Tél. : +33 (0)1 41 87 13 04- Fax : +33 (0)1 41 87 13 61

La Poste - Société anonyme au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris cedex 15 - Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 - Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



LA POSTE
Phil@poste

Direction Marché de la Collection

CONDITIONS GÉNÉRALES ABONNEMENT PHIL@POSTE

7. LIVRAISON

La livraison des timbres et/ou produits philatéliques de l'abonnement souscrit est effectuée à titre gratuit en lettre ordinaire cartonnée pour les envois d'une valeur inférieure à 100 euros TTC et en Colissimo pour les envois d'une valeur supérieure à 100 euros TTC et pour les envois à l'étranger. Cependant, il est possible de faire une demande au service client pour bénéficier de la livraison par Colissimo en France, sous réserve du paiement des frais d'envois correspondants.

8. RETRACTATION

Conformément à l'article L. 121-21 du Code de la Consommation, l'Abonné est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception de ses premiers timbres et/ou produits philatéliques de l'Abonnement pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans motif par l'envoi de toute déclaration claire et sans ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. A compter de l'envoi de sa déclaration expriment sa volonté de se rétracter, l'Abonné dispose alors d'un délai de quatorze (14) jours pour déposer les timbres-poste et/ou produits philatéliques reçus dans leur pochette non ouverte, sans affranchissement supplémentaire, dans un bureau de poste ou auprès de son facteur. En cas de renvoi de ses premiers timbres et/ou produits philatéliques de l'Abonnement par La Poste, l'Abonné prendra à sa charge les frais de renvoi. La Poste remboursera l'Abonné de la totalité des sommes versées y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le Client a choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par La Poste) sous quatorze (14) jours à compter de la réception des produits.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les timbres-poste et produits philatéliques sont protégés par la propriété intellectuelle et/ou autres droits que La Poste détient ou dont elle est autorisée à faire usage.

Le Client ne peut en aucun cas reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter sur quelque support que ce soit par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les timbres-poste et/ou produits philatéliques, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de La Poste. La souscription à un Abonnement ne saurait être entendu comme valant autorisation de reproduire et/ou représenter les timbres-poste ou produits philatéliques.

Le Client devra respecter toutes les mentions relatives aux droits de la propriété intellectuelle figurant sur les timbres-poste et/ou produits philatéliques et ne pas les altérer, supprimer, modifier ou autrement y porter atteinte.

Par ailleurs, La Poste et/ou le Client sont et resteront propriétaires, chacun pour ce qui les concerne, de leurs signes distinctifs, à savoir marques, dénominations sociales et autres, noms commerciaux, enseignes et noms de domaine.

La reproduction, l'imitation ou l'apposition, partielle ou totale des marques et dessins et modèles appartenant au Groupe La Poste est strictement interdite sans son accord écrit préalable.

10. DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données fournies par le client lors de la souscription à l'Abonnement sont destinées au personnel de La Poste et/ou de ses sous-traitants assurant la préparation et la livraison des timbres-poste et/ou produits philatéliques et aux partenaires si l'Abonné a coché la case appropriée sur le Formulaire. Elles sont utilisées à des fins d'administration et de gestion technique et/ou commerciale des Abonnements ainsi qu'à des fins de statistiques et de prospection commerciale, conformément au cadre légal applicable.

Conformément à la loi n°78-17 « Loi Informatique et Liberté » modifiée, le Client peut accéder aux données à caractère personnel le concernant qu'il a communiquées lors de l'Abonnement. Il peut demander à ce que les données à caractère personnel le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées, soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées. Toute demande doit être adressée au Service Clients Phil@poste dont les coordonnées figurent à l'article 10 des CGA.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée, le Client peut également exercer son droit d'opposition et demander la suppression des données à caractère personnel le concernant. La demande doit être adressée au Service Clients Phil@poste dont les coordonnées figurent à l'article 10 des CGA.

11. SERVICES CLIENTS

Le Service Clients Phil@poste est joignable :

- par courrier à l'adresse suivante : Phil@poste – Service Clients – abonnements Z.I. Benoit Frachon BP 10106 Boulazac 24051 Périgueux cedex 09
- par mail à l'adresse suivante : sav-phila.philaposte@laposte.fr
- par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h au 05 53 03 19 26 (appel non surtaxé).

12. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant un envoi donné doivent être adressées au Service Clients dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception par le client et doivent être accompagnées de la facture associée et du code client.

13. RÈGLEMENT DES LITIGES – TRIBUNAL COMPÉTENT

À défaut de règlement amiable, en cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution des CGA et faute d'être parvenus à un accord amiable ou à une transaction, La Poste et les Clients donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents du ressort de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire. En cas de non-respect de cette étape, laquelle reste à la charge et sous la responsabilité de l'Abonné, et de perte des contenus consécutif à la résiliation par l'Abonné, La Poste ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre.

14. LOI APPLICABLE

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution des CGA, La Poste et l'Abonné reconnaissent de manière expresse que seule la loi française est applicable.